AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2923
FR0011471291-FS1273

23 décembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

YMAGIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 décembre 2016, la société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 décembre 2016, le seuil de 10% du capital de la société YMAGIS et détenir, pour le compte desdits fonds, 779 771 actions YMAGIS représentant autant de droits de vote, soit 9,87% du capital et 8,00% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions YMAGIS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 903 034 actions représentant 9 742 329 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.